

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 85 - 37 DU 24 OCTOBRE 1985
RELATIVE AUX TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE

Le Conseil d'administration de l'Agence financière de Bassin "Seine-Normandie" :


- Vu les décrets 84-919 du 16 octobre 1984 et 84-953 du 25 octobre 1984 relatifs aux travaux d'utilité collective ;
- Vu la délibération n°85-6 du Conseil d'administration du 28 février 1985 ;
- Vu la délibération n°85-14 du Conseil d'administration du 7 mai 1985 ;

DELIBERE

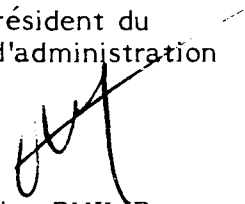
Article unique :

L'Agence est autorisée à employer, pour ses besoins propres, 6 stagiaires dans le cadre des travaux d'utilité collective, dans une enveloppe de 66 mois.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


Claude FABRET

Le Président du
Conseil d'administration


Olivier PHILIP

